

Le jeudi, 14 décembre 2017

Projet d'aménagement de nouveaux bassins
d'eau de procédé et de sédimentation à la
mine de Mont-Wright à Fermont

6211-01-035

**OBJET : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAU BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ ET DE
SEDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT, FERMONT**

Monsieur Michel Germain, Président de la Commission d'enquête du BAPE

Bureau d'Audience Publiques sur l'Environnement (BAPE)

Édifice Lomer-Gouin

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10

Québec, Québec, G1R 6A6

Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Courriel : maxandre.guay-lachance@bape.gouv.qc.ca

Courriel : bassins-mont-wright@bape.gouv.qc.ca

Monsieur le Commissaire,

Bonjour,

Ce qui me laisse un peu plus bavard, sur ce présent projet de la Compagnie Minière Arcelor Mital, c'est la restauration proposée quant au site minier du lac Jeannine, de la défunte Ville de Gagnon.

En résumé, LA Minière Acelor Mittal, propose :

-1 D'isoler -en faisant d'une île entouré des futurs effluents du lac Jeannine- le dépôt de sédimentation des rejets du procédé de concentration du minerai de fer (Le téling).

2-De sceller, ce même dépôt de sédimentation (le téling) avec une couche de terre arable et d'y implanter une flore, s'ajoutera par elle-même, une faune.

Et enfin La minière Arcelor Mittal, propose de restaurer le bassin hydrographique du lac Jeannine.

Tout ça se déroulera à 300 KM au nord de la ville de Baie-Comeau, à 745 KM de Québec, Québec là ou nos instances décisionnelles parlent :

Des 3RVE, Monsieur le Commissaire, Récupérer, Réutiliser, Recycler, Valoriser et Éliminer, *R.É.U.T.I.L.I.S.E.R.*

Monsieur le Commissaire.

C'est aussi à ce même endroit, à Québec, qu'il est question du programme du développement durable, bien défini dans son document intitulé : le Programme de Gestion des Matières Résiduelles (le PGMR).

La réutilisation, l'une des optiques poursuivie par l'idée des **3RVE**. Une idée qui rejoint du même coup le V pour la **valorisation** d'une matière résiduelle quelconque. Le tout clairement expliqué dans le PGMR et signé par nos instances décisionnelles Québécoises. Cette pratique de la **réutilisation** a été mise de l'avant, dans la région de l'amiante, La Beauce. Une région ou des dépôts miniers ont été cédés à **une entreprise qui désire, exploiter, qui désire réutiliser qui désire valoriser** le potentiel du magnésium présent dans les résidus minier des défuntes mines d'amiante.

Monsieur le Commissaire, je ne vous apprend rien en vous disant que le PGMR est beaucoup connu pour être lié aux résidentiels, mais il concerne aussi les Industries, les Commerces et les Institutions (les ICI). (Les ICI), Recyc-Québec vous démontrera par leurs chiffres, qu'actuellement ils sont quelque chose de plus actifs que les citoyens en matière de récupération de leurs matières résiduels respectives. Pourtant, les médias et les journalistes, vous montreront eux, par des images télévisées, plus que probantes, que les chiffres de Recyc-Québec manque de crédibilités ! Je veux parler des quelques reportages fait au courant des deux dernières années au Québec, par des journalistes fouillant les conteneurs de différent (ICI). Des conteneurs identifiés à une couleur liant le contenu à l'enfouissement et pourtant, des conteneurs qui étaient de toutes évidences remplis de matières résiduelles récupérables et recyclables.

Monsieur le Commissaire, je vous ramène à notre minière Arcelor Mittal. Sans gêne, lorsque vous leur exposerez cet aspect de la gestion des matières résiduel, Ils vous répondront qu'il n'est nullement question de matière résiduelle dans leur présent projet d'agrandissement de leur bassin de sédimentation. Ils vous affirmeront que ce qui compose les bassins de sédimentation n'est pas une matière résiduelle. **Qu'est-ce alors ?** Puisque l'on parle de la fraction sans valeur, à leur œil, du

procédé de concentration du minerai de fer, le rejet des spirales. Un équipement conçu pour séparer le minerai de fer de ce qui deviendra, une matière résiduelle, (le téling)

« Alors monsieur le Commissaire, est-ce que ce qui se retrouve dans les bassins de sédimentation de la Compagnie Minière Québec Cartier, aujourd'hui Arcelor Mittal est ou n'est pas une matière résiduel ? »

Monsieur le Commissaire, Je vais ici vous soumettre une piste à suivre. En Beauce, la région de l'amiante, fermé depuis le bannissement de la fibre d'amiante, Une entreprise, **Alliance Magnésium**, a demandé l'accès aux dépôts miniers des mines d'amiantes fermé. Ceci afin d'y soustraire le potentiel de magnésium appréhendé, l'amiante et le magnésium étant connu comme des minéraux souvent retrouvés ensemble. L'accord leur a été octroyé ! (voir l'article en annexe)

Dans ce cas de la Beauce et **d'Alliance Magnésium**, reste à savoir s'il s'agit des résidus des bassins de sédimentation ou bien des dépôts miniers. Des dépôts de matières brutes provenant directement du puits d'extraction via les camions bennes, des sites de dépôts aussi connu sous l'appellation de DUMP. Par compte, il nous est facile de comprendre que peu importe la forme des résidus minier, **Alliance Magnésium** a su en déceler un potentiel qui en a justifié sa récupération, sa réutilisation sa valorisation !

« Monsieur le Commissaire, est ce que l'on sait, à l'image de la Beauce, de la région de l'amiante, de manière officielle -chair de recherche, Université etc.- qu'elle minéraux est sujet à être identifié, côtoyant le minerai de fer dans le sol et/ou dans les dépôts de sédimentation, le téling? »

Permettez-moi, Monsieur le Commissaire, que je vous raconte le fait suivant. Autour des années 1990, La Chine, L'Orient, a offert à la Minière Québec Cartier d'acquérir le bassin de sédimentation, (le téling) du plan minier du Mont-Wright.

Imaginé, Monsieur le Commissaire, un compétiteur de votre minière vous demander d'acheter vos rejets de productions. Quand c'est vous qui vous êtes chargés des labours liées aux opérations de forages, de dynamitages et d'extraction du minerai de fer. Quand dans les faits, il ne resterait qu'à votre compétiteur de refaire circuler vos rejets de concentration de fer dans un système de spirale et d'en diminuer les contraintes d'acceptabilité lié à la concentration du minerai de fer. La vente du téling, du bassin de sédimentation du Mont-Wright, n'eut jamais eu lieu.

*Dans cette offre de la Chine, pour l'achat, du téling, du Mont-Wright, à quoi la Minière s'est-elle tant objecté, au développement durable du **PGMR** et à la **notion de l'économie circulaire** ou à l'idée de la venue d'un compétiteur sur le marché internationale dans sa propre cours?*

Pourtant, Monsieur le Commissaire, n'aurait-il pas été là, une belle occasion, pour la Minière Québec Cartier, aujourd'hui, la Minière Arcelor Mittal, d'accentuer ces acquis quant à ces bonnes pratiques liée à la gestion des matières résiduelles, cette dernière lié au **programme du développement durable**,

N'est-ce pas ce que l'on aurait pu identifier, ici, comme un exemple de la pratique **D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?** Celle-ci à l'image du développement de la filière des bouilloires à biomasses en cours au Québec (centre hospitalier, salle communautaire, édifice gouvernementaux etc).

*Monsieur le Commissaire, à la différence de la région de l'amiante, de la Beauce, est-ce que les kilomètres qui séparent, les instances décisionnelles, des installations du Mont-Wright, ainsi que celle de la défunte mine du Lac Jeannine sont à ce point important pour le promoteur du projet : **D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAU BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT**, parvienne à se soustraire au paragraphe du **PGMR** ?*

Pourtant l'idée de la protection de l'environnement date de l'époque des sommets de Rio de Janeiro, de celui de Stockholm. Justement, c'est jours si, soit du 4 au 6 décembre 2017 au Kenya, en Afrique, les membres de l'assemblée du Programme des Nations Unis pour l'Environnement (PNUE) offre l'exposition sur les innovations durables qui démontre que la science est disponible pour épauler la résolution des problèmes liée à la pollution. LE PNUE se rassemble aussi pour discuter de la pollution sous ces différentes formes. La forme de pollution qui m'interpelle d'avantage, dans cette présente commission, c'est la pollution atmosphérique et la saine gestion de nos déchets, de nos matières résiduelles. Qui plus est, nous venons tout juste, dans ce présent document, de démontrer que le contenu du bassin de sédimentation de la Minière Arcelor Mittal, à l'époque, la Minière Québec Cartier, est une matière résiduelle, un déchet, un rejet du procédé de concentration du minerai de fer.

Quant à la pollution atmosphérique, et bien voilà, monsieur le Commissaire, encore ici dans le Programme de Gestion des Matières Résiduelles (le PGMR) il est question de travailler dans le sens de faire diminuer les émissions de gaz atmosphériques, incluant aussi les émissions de gaz des Industries, des Commerces et des Institutions (les ICI). Dans toute la littérature, liée aux questions de la valorisation, de la récupération et du recyclage des matières résiduelles, le fait suivant est expliqué :

L'énergie total ainsi que les émissions atmosphériques en découlant nécessaire à la récupération et au recyclage d'une matière résiduelle quelconque est moindre que celle déployé pour extraire du sol une matière vierge, de la traiter, de l'usiner et de la mettre sur le marché sous une forme quelconque.

Monsieur le Commissaire, les industries ont beau vanter le succès de leurs systèmes de traitement de leurs émissions de gaz atmosphériques. Cependant si je vous ramène au sujet de cette présente commission, entre décaper, forer, dynamiter, transporter, broyer le minerai de fer et simplement repasser dans un système de spirale une montagne de rejet de procédé de concentration de minerai de fer -un résidu- afin d'en recueillir une concentration de fer non négligeable il y a une forte différence quant au volume de (GES) émis.

Ici, monsieur le Commissaire, est-ce que La Minière Arcelor Mittal a su faire comme La Beauce, la région de l'amiante, et demander un soutien Universitaire dans le but d'identifier des pistes quant à la réutilisation, et/ou la valorisation de leurs DUMP et/ou du contenu de leur bassin de sédimentation, leur bassin de rejet du procédé de concentration du minerai fer, leur bassin de matière résiduelle.

Monsieur le Commissaire. L'idée de l'application du pollueur payeur est agréable à imaginer, dans l'analyse du présent projet de La minière Arcelor Mittal, autrefois La minière Québec Cartier. Ils détruiront une centaine d'hectares de terrain autour du site de la mine du Mont-Wright et en compensation, la minière se propose de restaurer 95 hectares de terrain sur leur ancien site du lac Jeannine 150 KM au sud. Cela rejoint un peu aussi le principe de la Bourse du Carbone, je pollue à un endroit, mais j'investis ailleurs dans l'environnement.

J'achète un droit de polluer à Mont-Wright, tout en scellant le potentiel ferreux de l'amoncellement de téling qui gît au Lac Jeannine... ?

Au sujet du site minier de la défunte ville de Gagnon, le Lac Jeannine, sa restauration visé par ce présent projet de la Minière Arcelor Mittal. Monsieur le commissaire, j'ai à votre attention les mêmes interrogations, que celle que je vous ai présentée tout au long de ce présent document, concernant *l'expansion du bassin de sédimentation des résidus du procédé de concentration du fer.*

« Pourquoi sceller et isoler en une île, cet amoncellement de téling du site du Lac Jeannine ? Cette fraction de concentré de fer représentant une portion de concentré de fer négligeable à l'époque. Alors qu'aujourd'hui, nos connaissances technologiques et nos pratiques permettent de jouer, comme il plaît, avec les proportions de hautes et de base Silice dans le concentré de fer réquisitionné par les différents clients de la Minière Arcelor Mittal ? »

Dans les documents accessibles, de la minière Arcelor Mittal -pour la tenue de cette présente commission- relatif au dépôt de sédiment du procédé de concentration du fer existant au Lac Jeannine. Il est mentionné, comme argument négatif. Ceci en regard de la valeur du concentré de fer existant dans le téling, le résidus, le rejets du procédé de concentration du fer existant sur le site du Lac Jeannine, que la couche supérieur de l'amoncellement du téling de celui-ci est, vraisemblablement, la même que la concentration de fer actuellement retrouvé à l'issu du procédé de concentration du fer aux installations du Mont-Wright. Puisque depuis quelque année, la matière première entrant dans le broyeur, le crocheur, des installations de traitement du Mont-Wright proviennent de l'exploitation de Fire-Lake, exploité maintenant par la Minière Arcelor Mittal. Le même site qui était en exploitation par la Minière Québec Cartier au moment de la fermeture de ces installations de traitement du minerai de fer au Lac Jeannine en 1985.

Cependant, autour des années 2006, des analyses d'échantillons du téling du Lac Jeannine, effectués par des tiers, ont révélés des concentrations de fer intéressantes, non négligeable. J'en aie même présenté ma candidature, afin d'y travailler, mais sans plus. Aujourd'hui, on propose de végétaliser le téling du Lac Jeannine, monsieur le Commissaire ?

Un peu d'histoire, monsieur le Commissaire,

Émergeant du conflit de la seconde guerre mondiale, l'urgence de rebâtir les infrastructures tant mobile qu'immobile étant, l'approvisionnement en minerai de fer fut rapidement annoncée. Les technique d'enrichissements du fer -base silice, haut et base densité variant aujourd'hui selon la demande des clients- étant très peu connu en 1960, les commandes de minerai de fer ressemblaient vraisemblablement à ceci :

« Ajustez les équipements de traitement du minerai de fer afin que l'on ne conserve que le concentré de fer ayant une concentration de fer nécessitant le moins d'enrichissement possible»

Cette interprétation des faits est facile à faire pour moi Un Enfant du Fer. Il ne s'agit que d'observer la différence- sur le site d'exploitation du lac Jeannine et celle du Mont-Wright- quant à la distance séparant les puits d'exploitations du minerai de fer et les bâtiments liés au traitement du minerai de fer. Qui plus est en 1990, à Mont-Wright, ce qui connut sous le nom de dumps -les dépôts de sol stérile- ont dû être relocalisées. Ces dumps activent jusqu'à ce jour en 1990, étant devenu trop prêts des gisements nouvellement mis en exploitation (le south Hill, le paul peat 5, le Versant nord). Un phénomène aussi facilement observable sur l'ancien site de la mine du lac Jeannine, prêt de La défunte Gagnon. Une distance tellement faible entre les dumps, le puits d'exploitation et l'usine de transformation, mais trop coûteuse à repenser. A la différence qu'a Mont-Wright, des installations 10 ans plus jeune que celle de Gagnon, au lieu d'en fermer la mine, ils ont décidés de déplacer les dépôts de terre stérile, les dumps. Voilà la facilité déconcertante avec laquelle ont peu comprendre le mot d'ordre qu'il fut donné, en 1960.

« videz les bennes des camions le plus vite possible et revenez charger le vrai minerai de fer, soit celui avec des concentrations de fer élevé. »

Un mot d'ordre qui a vraisemblablement tinté les premières années d'exploitation de la mine du Mont-Wright si l'on regarde la place qu'occupaient les dépôts de terre stériles, les dumps, à l'ouverture des installations du Mont-Wright en 1970, soit très prêt de la fausse en exploitation, La fausse du Mont-Wright ainsi que celle du Paul peat !

Aujourd'hui, l'urgence de l'approvisionnement en minerai de fer, n'étant plus, des nouvelles pratiques de laboratoire ayant été développées, ceci permis aux minières de répondre aux particularités des commandes de minerai de fer de leurs clients. Permettant aux minières d'exploiter des concentrés de fer beaucoup plus faibles tout en ayant la possibilité de l'enrichir selon les commandes du marché.

Monsieur le commissaire, devant ces faits, vous faites-vous une idée du potentiel ferreux qui demeure encore et toujours dans le bassin de sédimentation, l'accumulation du dépôt de rejet du concentrateur(Le téling) existant au Lac Jeannine, sur l'ancien site de la minière Québec Cartier aujourd'hui Arcelor Mittal ?

J'ai travaillé, pendant l'année 2014 pour les Laboratoire Accurassay, un laboratoire d'analyse d'échantillons de mine, à Rouyn-Noranda. J'étais attiré aux broyages des échantillons que les mines nous expédiaient. Pendant l'hiver 2014, les échantillons nous provenaient des nouvelles installations de la Minière Tata Steel Canada à Schefferville.

De par mes souvenirs d'enfance, pour celui qui s'est roulé plus d'une fois dans les monticules du téling du Lac Jeannine à Gagnon ville, je peux vous affirmer que ce que je soumettais à mon outil de broyage à Rouyn-Noranda, pendant l'hiver 2014, était bien du téling, des rejets du concentrateur des installations de la défunte Schefferville pour lesquelles l'ordre de mission, en 1955, tout comme à Gagnon ville, était :

« Ne conserver que les concentrations de fer au-delà de tel concentration pour répondre aux demandes strictes du marché internationale du fer »

Faute des connaissances et des technologies d'enrichissement actuelles.

Les analyses des échantillons de téling exécutées en 2014 à Rouyn-Noranda, au laboratoire Accurassay, on révélés ces concentrations de minerai de fer intéressantes, tellement que la minière tata Steel, de l'Inde en a perçu le potentiel et l'exploite depuis. Schefferville ainsi que Gagnon ville, deux contextes fort semblable, « **VITE DU FER** » sauf que dans le cas du téling, du bassin de sédimentation, du bassin de résidus du procédé de concentration du minerai de fer du lac Jeannine à Gagnon ville, il sera isolé, scellé et végétalisé, monsieur le Commissaire ?

200 millions de tonnes de Magnésium, c'est ce qui sera récupéré du 800 millions de tonnes des dépôts de résidus minier accumulés tout au long de la période d'exploitation de la fibre d'amiante dans la grande région du même nom ou si vous préférez, La Beauce. Des Universités, un conglomérat, et de tout évidence, une volonté d'agir !

Récupérer et **réutiliser** une **matière résiduelle**, une composante d'un quelconque dépôt minier - dump et/ou téling- qui **sera valorisé**, autrement que isolé et scellé, les premières lettres rattachées à l'acronyme, au lexique des 3RV, tel que prescrit dans le Programme de Gestion des Matières Résiduelles (le PGMR) du Gouvernement Québécois, monsieur Le Commissaire.

Une valeur ajoutée, monsieur le Commissaire, pour les dépôts miniers -dumps et/ou téling- de la région de l'amiante, la région de la Beauce, à la différence d'isoler et de sceller le téling existant sur le site de la mine du Lac Jeannine.

Monsieur le Commissaire je poursuis ici mon quiproquo, quant au projet de restauration envisagé par la minière Arcelor Mittal autrefois la Minière Québec Cartier du site minier abandonné du Lac Jeannine. Le projet D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX BASSINS D'EAU DE PROCÉDÉ ET DE SÉDIMENTATION À LA MINE DE MONT-WRIGHT À FERMONT, incluant la restauration du Lac Jeannine est chiffré en millions de dollars, selon les documents fournis par la minière Arcelor Mittal.

L'idée de la restauration du Lac Jeannine, du rehaussement de ses berges, de son ensemencement, de l'aménagement des fausses pour le frai des espèces ovipares est bien sûr lié au tourisme de la pêche à venir, une pratique très lucrative, à l'image de ce qui est advenu de quelque site minier abandonné chez nos voisins du Sud, les États-Unis.

Monsieur le Commissaire, si nous offrions à cette industrie de la pêche, plusieurs mètres cubes d'eau supplémentaire à exploiter sur ce même future lac Jeannine restauré. Que nous exemption en dollars cette restauration du site de la mine du lac Jeannine en ne procédant pas à la végétalisation du dépôt de sédimentation du site minier du Lac Jeannine, mais tout bonnement en le récupérant, en le valorisant, en remettant sa fraction utile, réutilisable sur le marché international, tel qu'il sera fait avec les dépôts miniers de la région de la Beauce et enfin de permettre à la minière Arcelor Mittal d'encaisser le retour de la vente du concentré de fer issu de cette opération de la récupération du bassin de sédimentation, du téling des installations de la mine abandonné du Lac Jeannine.

Monsieur le Commissaire, un peu d'histoire : L'acheminement des matériaux pour l'établissement des installations du Lac Jeannine et des bâtiments la ville de Gagnon, s'est fait via une jonction

terrestre entre la Ville de Port-Cartier et celle de Gagnon, en 1960. Une assise qui a ensuite été utilisée pour asseoir la voie ferrée de la minière Québec Cartier. À la fermeture des installations du Lac Jeannine et de Fire-Lake, en 1985, le tronçon de voie ferrée entre le Lac Jeannine et la station de la voie ferrée, appelé LOVE, (une cuisine pour les employés de la voie ferrée) fut démantelée, retirée, toutefois l'assise de gravier, l'assise du chemin Port-Cartier Lac Jeannine est demeuré en place. Toute proportion gardée, les chiffres liés à ce qui sera récupéré dans les dépôts minier -dumps et/ou téling- de la région de l'amiante m'amène à faire cette proposition en regard de la restauration du site minier abandonné du Lac Jeannine.

1- Il n'y a que 32 kilomètres entre le téling, le bassin de sédimentation du Lac Jeannine et la jonction de la voie ferrée (Mont-Wright-Lac Jeannine-Port-Cartier), la station de LOVE. Une niveleuse, (Un grédeur) et un opérateur chevronné, à la capacité de redonner forme à un chemin carrossable pour des camions bennes et/ou des vans working-flor.

Des vans de transports pourvu d'une benne working flor, tels que celles qui convoient, vers la fonderie de la multinationale Glencore de Rouyn-Noranda en Abitibi, tout le minerai de cuivre des différentes mines d'extraction environnantes et ça sur d'importantes distances.

Ce type de camion benne dans le but de rendre à la station de LOVE, le nouveau concentré de fer obtenu par **la récupération** et le retraitement de l'amoncellement de téling du Lac Jeannine via un très important système de spirale, amovible, érigé pour les besoins, sur les lieux mêmes.

Monsieur le Commissaire, afin de me montrer d'avantage crédible, dans mes propos par rapport à l'installation de ce système de spirale amovible. Je vous invite à visiter, ainsi que vos autres de cette

commission, l'important chantier de construction du nouveau pont Champlain à Montréal. Vous serez en mesure de prendre connaissance de la gigantesque structure, l'échafaudage de gros tubes d'acier, fixés dans le béton, enfoncés sous plusieurs mètres dans le sol, supportant la structure du futur pont Champlain. Un échafaudage qui sera tout bonnement retiré une fois le nouveau pont Champlain terminé. Une charpente amovible, un imposant système de spirale précédé d'un tamis, d'un crible, m'apparaît tout à fait plausible, Monsieur le Commissaire . Le tout amovible, en marge du bassin de décantation abandonné du lac Jeannine.

Un système de spirale avec des paramètres de concentration de fer différents de ce qu'ils devaient être, en 1960. Des paramètres à l'image des besoins du marché actuel, tenant compte des capacités d'enrichissement actuelles, des usines de bouletage. Quant aux rejets de ce système de spirale, ils peuvent tout bonnement être acheminés, via un pipe line, dans le puits abandonné de la mine du Lac Jeannine ou être offert sur le Marché internationale.

La station de Love, un endroit ou la proximité de la voie ferrée permettrait le transbordement du nouveau concentré de fer -récupéré du bassin de sédimentation du lac Jeannine- et son acheminement vers les installations de Port-Cartier via le train. Dans les faits, c'est exactement ce que fait la Compagnie minière Tata steel Canada, à Schefferville.

Je désire apporter un détail, sur cette section de voie ferrée, la futur route de transport du **concentré de fer récupéré, réutilisable, valorisable**, entre le Lac Jeannine et la station de LOVE. Aux alentours du barrage de Hart-jaune, la voie ferrée traversait une rivière. La voie ferrée ayant été démantelée, j'ignore ce qu'il reste de la structure du pont à cet endroit précis. Cependant dans ce présent cas de figure, tel qu'ils ont été utilisés dans le parc provincial d'Aiguebelle, en Abitibi, au Québec, lorsqu'est venu le temps d'ériger la plus haute passerelle suspendue au Québec. C'est au Corps du Génie des forces Armée Canadienne que l'on a fait appel pour exécuter le tout, sous le couvert d'un entraînement militaire. De la même manière il m'apparaît vraisemblable que le Corps du Génie des forces Armée Canadienne veuillent bien procéder à l'installation d'un pont Bailey sur ce tronçon manquant ou quelque mètres en amont, sur le tronçon pour véhicule routier, désaffecté depuis. Ceci dans le cadre d'un entraînement quelconque, tout comme il fut exécuté dans le Parc Nationale d'Aiguebelle en l'Abitibi.

Quant aux équipements liés aux opérations, que je vous propose, sur le site du téling, du dépôt de sédimentation du lac Jeannine.

- Ne voulant pas éterniser le temps quant à la restauration du site du lac Jeannine ;
- Tenant compte de l'étendu physique du bassin de sédimentation du Lac Jeannine / au 800 millions de tonnes de dépôts minier, établis dans la région de la Beauce ;
- Tenant compte de la courte portée de chargement d'une pelleteuse chargeuse et/ou d'une pelle mécanique d'exploitation minière ;

Il m'apparaît louable d'installer sur le site du téling du Lac Jeannine soit un dragline ou une excavatrice à roue à godet (BAGER 293). Des engins de terrassement d'une capacité de déblaiement journalière de 250 000 tonnes.

Appelons cette opération, Monsieur le Commissaire, une pré-restauration du site minier abandonné du Lac Jeannine. Une opération de restauration des effluents et affluents du Lac Jeannine pourra ensuite s'en suivre. Une exercice à l'image des 3RVE développé dans le **PGMR** le Programme de Gestion des Matières Résiduelles du Gouvernement Provincial. Une première, dans la restauration d'un site minier abandonné au Québec. À l'image du développement durable présenté par le gouvernement du Québec. À l'image des projections environnementale de l'assemblée du Programme des Nations Unis pour l'Environnement (le PNUE). Cependant, est-ce qu'une Minière comme Arcelor Mittal pourra y être contraint? J'aimerais bien, Monsieur le Commissaire ?

Une petite dernière, monsieur le Commissaire, comme il y aura assurément prochainement une certaine activité qui se déroulera sur l'ancien site minier du lac Jeannine de la Minière Québec Cartier, aujourd'hui Arcelor Mittal. Je vous propose, par les pouvoirs qui vous sont conférés par le gouvernement Provincial, de procéder à la vérification et/ou la validation d'un fait qui demeure encore à l'état de oui-dire dans les dossiers du bureau du Ministère de l'Environnement de la Municipalité de Baie-Comeau.

En 1985, les médias étaient présents à Gagnon, pendant les opérations de démantèlement de la ville et des installations physiques de la mine du lac Jeannine. Ceux-ci ont diffusés, via les réseaux de nouvelles, des prises de vue, de traînées, de glisse de fardiens, sur les bords du puits de mine à ciel ouvert du Lac Jeannine. Nous, comme citoyens de Gagnon, avons très bien compris ce qu'il venait de se produire sur les bord du puits de mine du Lac Jeannine. Le bureau du Ministère de l'Environnement à Baie-Comeau, confirmera avoir entendu ces récits, de la part des anciens de Gagnon, mais n'avoir jamais rien trouvé dans les archives des médias de l'époque corroborant les faits. La Minière Québec Cartier, aujourd'hui Arcelor mittal, ne procédera jamais à la vérification de ces faits.

Joël Marquis, L'Enfant du Fer, Conseiller en Écologie et en Environnement